



Commune de
Bourg-en-Lavaux

MUNICIPALITE

Rte de Lausanne 2
Case Postale 112
1096 Cully

T 021 821 04 14
F 021 821 04 00
info@b-e-l.ch
www.b-e-l.ch

AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

PREAVIS N° 06/2017

Station d'épuration (STEP)

Assainissement du clarificateur

Dates proposées pour les séances :

Commission des finances :

27 février 2017

6 mars 2017

Combles Maison Jaune, Cully

Commission ad hoc : à convenir



LAVAU
VIGNOBLE
EN TERRASSES



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Lavaux, vignoble en terrasses
inscrit sur la Liste
du patrimoine mondial
en 2007

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Préambule

La station d'épuration communale sise au chemin du Champaflon à Cully a été réalisée dans les années 1970. Ouvrage essentiel du traitement des eaux usées, il est constitué d'un nombre important d'équipements physiques et électromécaniques. Sa conception de base ainsi que l'entretien régulier des différents équipements sont les facteurs essentiels qui permettent d'obtenir régulièrement des caractéristiques physico-chimiques des rejets supérieurs aux normes en vigueur.

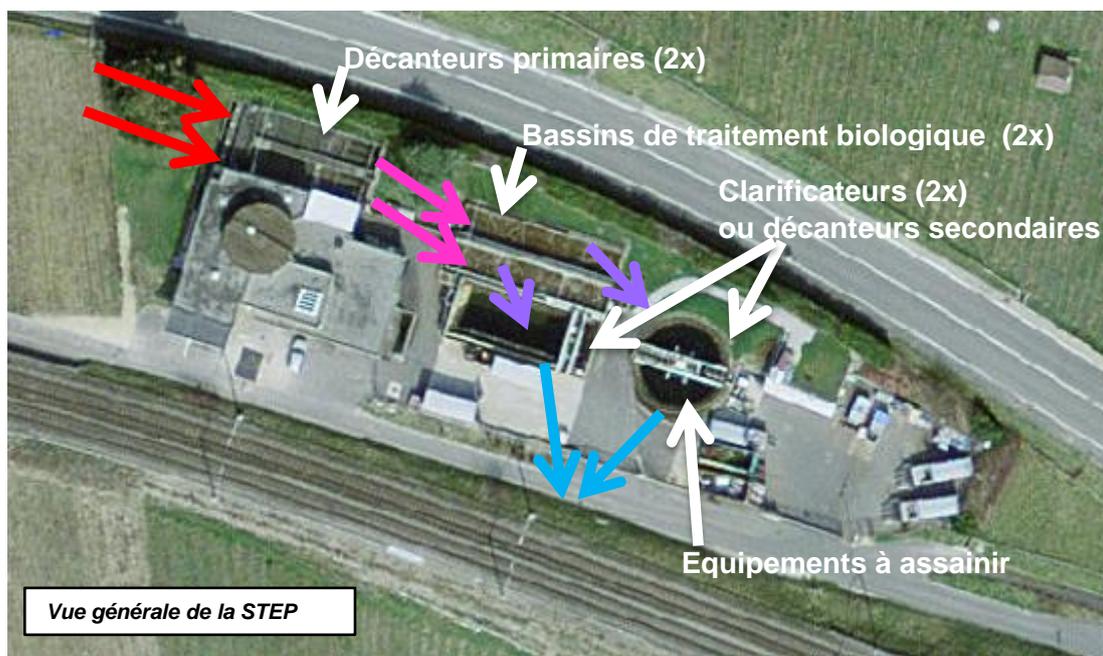
En dehors de l'entretien courant, certains équipements d'origine (environ 45 ans) doivent être entièrement remplacés, tels que ceux du clarificateur qui font l'objet du présent préavis.

Etat actuel

Le principal fournisseur des différents équipements de la station d'épuration, soit l'entreprise Alpha wassertechnik AG, a été mandaté pour effectuer un diagnostic global des différents éléments de traitement des eaux composant l'installation.

Il en est ressorti, entre autres, que certains éléments constitutifs du dernier ouvrage de traitement des eaux avant leur restitution dans le milieu naturel, soit le clarificateur, devaient être rapidement remplacés.

Situation



Remarque : l'ensemble de la chaîne de traitement a été dédoublée en 1992.

Réalisation

Il s'agit, sans entrer dans les détails, de rénover les parois plongeantes et la conduite de restitution du clarificateur y compris les différentes pièces qui y sont liées.

Exécution des travaux

2^{ème} trimestre 2017.

Coûts

Ingénierie	CHF	4'800.00
Démontage	CHF	8'000.00
Travaux préparatoires	CHF	3'300.00
Fourniture et pose des installations	CHF	73'800.00
Divers et imprévus	CHF	8'500.00
Total HT	CHF	98'400.00

Remarque

Le montant des travaux est issu de l'offre de l'entreprise Alpha wassertechnik AG.

Sorties des liquidités

Avril 2017.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

vu le préavis N° 6/2017 de la Municipalité du 20 février 2017 ;
où les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées
de son étude ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- 1. d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux de réhabilitation des installations du clarificateur de la station d'épuration ;**
- 2. d'octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 98'400.- hors taxes ;**
- 3. de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;**
- 4. d'amortir l'investissement relatif à la réalisation des installations de CHF 98'400.- sur une durée de 30 ans, à raison de CHF 3'300.- par année (chapitre 460), la première fois au budget 2018.**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

Jean-Pierre Haenni

Sandra Valenti

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du lundi 20 février 2017

Délégué de la Municipalité : M. Raymond Bech